

16^{ème} VIDE GRENIER

01/05/2025



PARKING Carrefour HAGUENAU

REGLEMENT

- Cette manifestation est organisée par l'AS Haguenau Handball et se déroulera le **jeudi 1er mai 2025 sur le parking de Carrefour Haguenau**. L'accueil et l'installation des exposants se fera de 5h à 8h. La manifestation se termine à 17h.
- Le prix des 5 mètres est de 14 € (véhicule inclus) et 7 € les 2,5 mètres supplémentaires
- Si places disponibles, possibilité de s'inscrire le jour J sur place (20 euros les 5 mètres avec 1 véhicule)
- Les emplacements seront attribués le jour même de la manifestation en fonction de l'ordre d'arrivée.
- Chaque exposant recevra à son arrivée un sac poubelle et un cendrier portable et est prié de libérer son emplacement en état propre pour 19h (pas de mégot / déchets au sol).
- Cette autorisation n'est délivrée qu'à titre exceptionnel et non renouvelable.
- La vente est réservée aux particuliers, pour des articles usagés qui n'ont pas été achetés pour être revendus.
- **Pour exposer, vous devez (avant le 25.04.2025):**
 - être inscrit
 - l'inscription se fait en ligne sur <https://forms.gle/9ZTZrhr9fQ2Y71ya6>
 - ou via le répondeur téléphonique 09 82 81 20 32
 - vous être acquitté du paiement de votre emplacement
 - en ligne sur <http://www.payasso.fr/ash-handball/vide-grenier>
 - ou par chèque à l'ordre de l'AS Haguenau Handball 8 rue du Tournoi Maison des Sports 67500 Haguenau).
- Les stands de boissons, restauration et sucreries sont exclus car réservés au club organisateur.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- La participation aux brocantes revêt un caractère exceptionnel (pas plus de 2/an).
- En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende et dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.
- L'AS Haguenau Handball décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- La sous-location est strictement interdite.
- Les exposants devront laisser leur véhicule sur place.
- La vente des armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que les armes militaires.
- L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- L'AS HAGUENAU vous informe que votre responsabilité personnelle risque d'être engagée en cas de non respect de ce règlement déposé à la Mairie de HAGUENAU (le Club sera seul juge pour prendre toutes dispositions).